

L'EST
Républicain

RI
L'EST-REPUBLICAIN

VOSGES
matin

ebra
GROUPE

LES TROPHÉES de L'AGRICULTURE 2023

DOSSIER DE CANDIDATURE VOSGES

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture
des Vosges

Le dossier de candidature est à remplir directement sur le fichier PDF
et à retourner au plus tard le 30/07/2023 par mail à
lestropheesdelagriculture@vosges.chambagri.fr

Pour tout renseignement relatif à votre dépôt de candidature : agriculture@ebraevents.fr



Liste des trophées de cette édition 2023 des Trophées de l'Agriculture des Vosges :

Huit Catégories :

1/ Agriculteurs ambassadeurs

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) qui valorise et promeut l'activité agricole auprès du Grand Public : fermes pédagogiques, valorisation sur les réseaux sociaux, événements, Portes Ouvertes ...

2/ Installation / transmission

Ce trophée récompensera un(e) cédant(e) ou un(e) jeune exploitant(e) agricole* qui ont concrétisé une transmission et un projet de reprise d'exploitation agricole exemplaire ou exceptionnelle.

3/ Innovation

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou une structure à la pointe de la technologie ayant recours à des outils connectés ou innovant sur l'exploitation dans le but de se développer et d'améliorer la qualité des produits et la qualité de vie de l'exploitant pour une agriculture performante.

4/ Agriculture de proximité et qui crée de la valeur ajoutée

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou un projet autour de la commercialisation de produits issus de l'agriculture en circuits courts et de proximité, favorisant le contact direct avec le consommateur par le biais de la vente directe, de distributeurs automatiques, les collèges ou la restauration hors domicile.

5/ Projet collectif

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole travaillant au sein d'un projet collectif, associant d'autres acteurs du territoire à travers des magasins de producteurs, CUMA, groupement d'agriculteurs ou autres associations.

6/ Agroécologie

Ce trophée récompensera la mise en œuvre d'une production agricole élaborée dans une démarche environnementale visant à promouvoir l'agroécologie via les énergies vertes, le bas carbone, l'agroforesterie et qui assure la durabilité de cette production.

7/ Valorisation du bois

Ce trophée récompensera un(e) exploitant forestier(e), un(e) agriculteur/trice ou une entreprise de travaux forestiers valorisant le bois dans le cadre d'une action ou une démarche menée à bien.

8/ Coup de cœur

Ce trophée récompensera un(e) exploitant(e) agricole ou une structure rassemblant plusieurs acteurs, et dont la personnalité, l'activité, l'engagement au cours de l'année mérite un éclairage particulier.

* jeune au sens installé(e) depuis moins de 5 ans

VOTRE CANDIDATURE

Tous les candidats seront invités à assister à la soirée de remise des trophées, dans un esprit festif et convivial. Cette cérémonie aura lieu le Mardi 10 octobre à 18h30 à la Rotonde de Thaon-les-Vosges.

Les nominés et lauréats bénéficieront d'une visibilité importante dans le journal Vosges Matin :

- Mise en avant de leurs activités auprès des différents acteurs locaux et ainsi porter les valeurs de l'agriculture
- Rencontre des confrères et des partenaires de l'événement pour étoffer son réseau à l'occasion de la soirée de remise des trophées
- Bénéfice de la puissance médiatique de Vosges Matin et de la couverture de l'événement par la rédaction du journal, sur l'ensemble des réseaux sociaux de Vosges Matin
- Participation à une soirée de prestige avec les collaborateurs, les clients, le réseau
- Réalisation d'un article sur l'activité dans les pages de Vosges Matin à l'issue de la soirée
- Organisation d'une mise en relation privilégiée avec les partenaires de l'événement lors de la soirée de remise des trophées

Pour soumettre votre candidature pour les Trophées de l'agriculture des Vosges 2023 :

- 1- Sélectionnez le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat, en cochant la(les) case(s) correspondante(s) ci-dessous

NB : le jury se réserve le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d'un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature

- 2- Veillez à bien indiquer le nom de votre exploitation et le nom du représentant
- 3- Complétez le formulaire ci-après en présentant votre projet en quelques lignes
- 4- Merci de joindre à votre dossier, une ou plusieurs photos illustrant le projet ou l'exploitation et tout autre élément d'information complémentaire qui vous paraît nécessaire

Vous retrouverez les critères d'éligibilité dans la Charte en dernière page de ce dossier.

CHOIX DU TROPHEE*

Agriculteur ambassadeurs

Installation / transmission

Innovation

Agriculture de proximité et création de valeur ajoutée

Projet collectif

Agroécologie

Valorisation du bois

Trophée Coup de cœur**

** Merci de sélectionner 2 catégories maximum*

***Le lauréat de la catégorie coup de cœur est sélectionné parmi les candidats des 7 autres catégories, il n'est donc pas possible de candidater dans cette catégorie.*

FICHE DE CANDIDATURE – à remplir directement sur le fichier PDF

Informations relatives à la personne qui candidate

Nom et Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Informations relatives à l'exploitation

Nom de l'exploitation :

Type d'exploitation :

Date d'installation :

Descriptif

Décrivez-nous en quelques lignes votre projet (contexte, mise en place, objectifs, personnes impliquées, durée)

CHARTE

LA SÉLECTION DES LAURÉATS

La sélection des nominés aux Trophées de l'agriculture 2023 sera issue des dépôts de candidature et complétée par des propositions émanant des rédactions locales des journaux et des partenaires.

JURY

Le jury est composé de :

- Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- Un représentant de chaque entreprise partenaire
- Un représentant de la rédaction de L'Est Républicain / Le Républicain Lorrain / Vosges Matin

Le jury reste impartial et a pour mission de définir le palmarès selon les 8 catégories énoncées

CRITERES DE SELECTION DES LAUREATS

- L'originalité du projet
- La durabilité du projet
- L'impact visible du projet

REGLEMENT

- Les lauréats sont des exploitants ou associations à vocation agricole
- Les candidats doivent exercer leur activité exclusivement dans les Vosges
- Une exploitation qui a déjà été lauréate ne peut pas recevoir un second trophée
- Un trophée ne peut pas être décerné conjointement à deux lauréats ex-aequo
- Les présidents et vice-présidents des structures partenaires ne peuvent pas candidater aux trophées de l'Agriculture

NOS ENGAGEMENTS

- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres
- Le jury veille à la parité du territoire